

**NOM :** \_\_\_\_\_ **Prénom(s) :** \_\_\_\_\_  
 (Nom de famille éventuellement suivi du nom d'usage ou du nom marital)

**PRINCIPES :**

**Arrêté du 2 janvier 2009** relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales (JO du 15/01/09) :

Des dispenses et allègements sont de droit ou peuvent être accordés aux candidats par le centre de formation. Les dispenses sont accordées **sur la base de diplôme** ;

Pour obtenir la dispense des modules de formation définis dans les référentiels de formation les candidats doivent justifier d'un diplôme dont le programme correspond au programme du module concerné

**CIRCULAIRE N°DGCS/SD4A/2010/217** du 23 juin 2010 relative à la formation complémentaire des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales : Les dispenses, comme les allègements ne peuvent porter que sur des modules entiers.

**La dispense d'un module de formation vaut validation de ce module**

**DEMANDE :**

A REMPLIR PAR LE/LA CANDIDAT.E <i>(cocher les cases correspondant à/aux dispense/s sollicitée/e)</i>	PARTIE RÉSERVÉE A POLARIS Formation <b>Décision de la commission d'admission (1) :</b>
<p><b>■ DISPENSE STAGE PRATIQUE (de droit) :</b>            Les personnes qui justifient, dès leur entrée en formation, d'une expérience professionnelle <b>d'au moins 6 mois</b> dans le cadre d'une activité tutélaire sont dispensées de stage pratique</p>	Expérience > 6 mois <b>Dispense :</b> <input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Non accordée : _____
<b>■ DEMANDE DE DISPENSE DOMAINE DE FORMATION 1 : LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL</b>	
<input type="checkbox"/> Module 1.1 : le cadre juridique	<input type="checkbox"/> Titulaire du CNC délégué à la Tutelle aux Prestations Sociales (TPSE) (2) <input type="checkbox"/> Master de niveau I selon formation (3) <input type="checkbox"/> Titulaire du DE ES / DE CESF / DE ASS <b>Dispense :</b> <input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Non accordée : _____
<input type="checkbox"/> Module 1.2 : la connaissance du public	<input type="checkbox"/> Titulaire du CNC délégué à la Tutelle aux Prestations Sociales (TPSE) (2) <input type="checkbox"/> Master de niveau I selon la formation(3) <input type="checkbox"/> Titulaire du DE ES / DE CESF / DE ASS <b>Dispense :</b> <input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Non accordée : _____
<input type="checkbox"/> Module 1.3 : l'action éducative budgétaire	<input type="checkbox"/> Titulaire du CNC délégué à la Tutelle aux Prestations Sociales (TPSE) (2) <input type="checkbox"/> Titulaire du CNC Tuteur aux Majeurs Protégés (TMP) (2) <input type="checkbox"/> Master de niveau I selon la formation (3) <input type="checkbox"/> Titulaire du CNC MJPM mention MJPM (2) <input type="checkbox"/> Titulaire du DE CESF <b>Dispense :</b> <input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Non accordée : _____
<b>■ DEMANDE DE DISPENSE DOMAINE DE FORMATION 2 : LE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES</b>	
<input type="checkbox"/> Module 2.2 : les relations avec le juge et avec le Conseil Général	<input type="checkbox"/> Titulaire du CNC délégué à la Tutelle aux Prestations Sociales (TPSE) (2) <input type="checkbox"/> Titulaire du CNC MJPM mention MAJ (2) <b>Dispense :</b> <input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Non accordée : _____
<input type="checkbox"/> Module 2.3 : déontologie et analyse des pratiques	<input type="checkbox"/> Titulaire du CNC délégué à la Tutelle aux Prestations Sociales (TPSE) (2) <input type="checkbox"/> Titulaire du CNC MJPM mention MJPM (2) <input type="checkbox"/> Titulaire du CNC MJPM mention MAJ (2) <b>Dispense :</b> <input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Non accordée : _____

**Joindre les justificatifs nécessaires à l'examen de la demande**

Fait à \_\_\_\_\_, le / / 2022

Signature :

(1) La commission d'admission est composée du directeur / de la directrice du centre de formation ou de son représentant du / de la responsable de la formation, d'un représentant de l'équipe pédagogique et d'un représentant du secteur professionnel et a pour mission : de veiller à la conformité du déroulement du dispositif d'admission, de prononcer les décisions concernant les dispenses et allègements, d'arrêter la liste définitive des candidats admis à suivre la formation  
 (2) Circulaire DGCS/SD4A no 2010-217 du 23 juin 2010 relative à la formation complémentaire des MJPM et des DPF  
 (3) Ancienne nomenclature - niveau VII : décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles